Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260703-2026_90-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29
Vote		
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0		
Date de la convocation		
23 juin 2026		
N° de la délibération		
2026-90		

L'an 2026, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 23 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 23 juin 2026.

Présents (27) : M. Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Catherine BOULANGER, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Alan LE BUREL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (2) : Hélène GUILLEMOT à Evelyne LE GUERN, Valérie LUCAS à Christian TROADEC

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Daniel COTTEN

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 3 juillet 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 3 juillet 2026

Ecoles élémentaires – financement cours de breton – convention avec le CD 29 – année scolaire 2026-2027

Rapporteur : Izold GUEGAN

Le Conseil Départemental du Finistère œuvre en concertation avec l'Education Nationale afin que les enfants carhaisiens des écoles publiques, qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue, puissent bénéficier le plus largement possible d'une initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire.

Le Conseil Départemental du Finistère finance le dispositif par l'attribution de subventions aux associations qui assurent les prestations. Les interventions sont organisées et supervisées par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale qui a recourt à des animateurs satisfaisant aux compétences pédagogiques et linguistiques requises par l'Inspection Académique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260703-2026_90-DE

Les communes de Bretagne contribuent au financement en apportant une participation au Département.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le volume d'intervention proposé est de 5 heures hebdomadaires réparties entres les écoles de Persivien (2 h), Kerven (1 h) et Huella (2 h). Ainsi la participation financière restant à charge pour la Ville de Carhaix serait de **4003 €** sur un coût total prévisionnel de 9000 €. La participation du conseil départemental est de 3800 € et de la Région 1197 €.

En cas de changement des conditions définies ci-dessus pour les années scolaires suivantes, le Conseil Départemental sollicitera l'accord de la commune.

Le dossier a été examiné par la commission finances réunie le 22 juin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent la participation financière de la commune de Carhaix au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles élémentaires publiques pour l'année scolaire 2026-2027,**

- **Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 30 juin 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

